

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2 – Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire

Présents : Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Liliane DENIS, Hervé MOISSONNIER, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Paul CALVET, Johann RONY, Caroline GIMENEZ, Iléna PONS.

Absent excusé : Frédéric PAULOIS pouvoir donné à Christian DERBOUL, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Cédric JOLY.

Date de convocation : 9 avril 2026

OBJET : Composition des Commissions Communales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PROCÈDE** à la désignation des commissions, au nombre de 8 (selon le tableau annexé à la délibération),
- **DIT** que ces commissions auront un caractère permanent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Christian DERBOUL



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture